



JOËLLE
GARRIAUD-MAYLAM

SENATEUR
REPRESENTANT
LES FRANÇAIS
ETABLIS HORS DE FRANCE

SECRETAIRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA DEFENSE ET
DES FORCES ARMEES

VICE-PRESIDENTE DE LA DELEGATION
AUX DROITS DES FEMMES ET
A L'EGALITE DES CHANCES ENTRE
LES HOMMES ET LES FEMMES

MEMBRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES EUROPEENNES

PRESIDENTE DE LA COMMISSION SUR LA
DIMENSION CIVILE DE LA SECURITE
A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE
L'OTAN

PRESIDENTE DELEGUEE DES GROUPES
SENATORIAUX D'AMITIE FRANCE-
SENEGAL, FRANCE-BIRMANIE ET
FRANCE-EMIRATS ARABES UNIS

REPRESENTANTE DU SENAT A
LA COMMISSION NATIONALE
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE (UNESCO)

REPRESENTANTE DU SENAT AU
CONSEIL SUPERIEUR DE LA RESERVE
MILITAIRE

SECRETAIRE NATIONALE
DES REPUBLICAINS A LA COOPERATION
ET A LA FRANCOPHONIE

Paris, le 5 décembre 2017

Cher Monsieur le Ministre,

Lors de l'examen des crédits 2018 de la mission Action extérieure de l'Etat, vous avez estimé que nos demandes visant à rétablir un fléchage vers les Français de l'étranger des sommes autrefois allouées via la réserve parlementaire étaient satisfaites par l'amendement du gouvernement voté par l'Assemblée nationale abondant le fonds pour le développement de la vie associative de 25 millions d'euros, dont 2 millions d'euros affectés au programme 151 du ministère des affaires étrangères à destination des associations à l'étranger.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur quelques aspects à mon sens non-résolus.

Premièrement, la réserve parlementaire des députés et sénateurs des Français de l'étranger représentait un montant annuel de 3,34 millions d'euros. Le fléchage de 2 millions d'euros est donc loin de pallier complètement la suppression de ce dispositif et représente en réalité une baisse de 40%.

Deuxièmement, le fléchage des crédits vers un fonds pour le développement de la vie associative exclut, de fait, un pan essentiel des bénéficiaires traditionnels de la réserve parlementaire, ceux-ci n'étant pas organisés sous forme associative, et notamment les petites écoles françaises à l'étranger, particulièrement touchées par les coupes budgétaires.

Troisièmement, un fléchage vers le seul programme 151 du ministère des affaires étrangères serait très problématique puisqu'il concentrerait les subventions quasiment uniquement vers des organismes de bienfaisance, laissant de côté toutes les associations actives dans le domaine de la francophonie, de l'enseignement et du rayonnement culturel (programme 185). Or c'est vers ce dernier programme qu'était concentrée une majorité de la réserve des parlementaires des Français de l'étranger (de l'ordre de 2,5 millions d'euros, contre un peu plus de 500 000 euros pour le programme 151).

C'est pourquoi les propositions de création d'un fonds spécifique pour les Français de l'étranger me semblent conserver toute leur actualité, car plus adaptées à la multiplicité des structures à soutenir à l'étranger que le fléchage vers le seul programme 151 de budgets issus d'un fonds destiné aux seules associations. Je vous appelle donc à accorder une attention renouvelée à l'avis de l'Assemblée des Français de l'étranger sur la création du fonds de soutien aux projets associatifs des français de l'Etranger FSPAPE, ainsi qu'à ma proposition de loi tendant à créer un fonds pour la présence et le rayonnement français à l'étranger. Pour mémoire vous trouverez ces deux documents en pièce jointe.

Enfin, des précisions me semblent indispensables quant au processus décisionnel à mettre en place afin de garantir la transparence mais aussi l'efficacité de la concertation des élus consulaires, AFE et des parlementaires.

Me tenant à votre disposition pour préciser les contours de ce projet, je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Bien cordialement

Joëlle Garriaud
Joëlle Garriaud-Maylam